Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de **Blonville-sur-Mer**

Mission de maîtrise d'oeuvre à la rénovation du Tennis Club Communal

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Marché de prestations intellectuelles

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Blonville-sur-Mer. Numéro national d'identification : Siret : 21140079100011. Ville : Blonville-sur-Mer. Code postal : 14910.
Groupement de commande : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : M. Yves Lemonnier.
Adresse mail du contact : mairie.blonville.lla@blonville.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 31 87 92 09.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir cahier des charges.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 10 février 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : le présent marché de prestations intellectuelles porte sur une mission de maîtrise d'oeuvre à la rénovation du Tennis Club Communal.
Code CPV principal : 45000000-7.
Type de marché : services.
Description succincte du marché : la mission de maîtrise d'oeuvre est une mission de base établie conformément au livre IV du Code de la commande publique relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'oeuvre privée.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : équipement sportif, bâtiment.
Lieu principal d'exécution du marché : Tennis Club de Blonville-sur-Mer, rue des Tennis.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Détails sur la visite : la connaissance du site sera appréciée, les candidats peuvent en faire la demande.

Commune de **Valsemé**

Transformation de l'ancienne école en deux logements situés à Valsemé

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Valsemé.
Numéro national d'identification :
Siret : 21140723400015.
Ville : Valsemé - Code postal : 14430.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : M. Thierry Langlois.
Adresse mail du contact : mairie.valseme@wanadoo.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 31 65 14 58.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir le règlement de consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 31 janvier 2025 à 18 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : transformation de l'ancienne école en deux logements situés à Valsemé (14340).
Code CPV principal : 45410000-4.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : transformation d'une classe en un logement, rénovation du logement existant et transformation des locaux du cantonnier.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : travaux d'électricité, peinture (travaux), menuiserie, maçonnerie, cloison, faux plafond.
Lieu principal d'exécution du marché : 63, route de Dives, 14340 Valsemé.
Durée du marché (en mois) : 14.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : oui.
Description du lot : terrassement, VRD.
Code CPV principal : 45112500-0.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : terrassement.
Description du lot : maçonnerie, carrelage.
Code CPV principal : 45262522-6.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : gros oeuvre, carrelage.
Description du lot : charpente bois.
Code CPV principal : 45261100-5.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : charpente.
Description du lot : échafaudage.
Code CPV principal : 44212310-5.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : échafaudage.
Description du lot : couverture.
Code CPV principal : 45261210-9.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : couverture.
Description du lot : menuiseries extérieures.
Code CPV principal : 45421110-8.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : menuiserie.
Description du lot : menuiseries intérieures.
Code CPV principal : 45421000-4.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : menuiserie.
Description du lot : plâtrerie sèche, isolation.
Code CPV principal : 45410000-4.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : cloison, faux plafond.
Description du lot : électricité, chauffage électrique, ventilation.
Code CPV principal : 09310000-5.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : travaux d'électricité.
Description du lot : équipements sanitaires.
Code CPV principal : 45332400-7.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : plomberie (travaux).
Description du lot : peinture, revêtement de sols souples.
Code CPV principal : 45442100-8.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : peinture (travaux), revêtements de sols.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires : se référer au RC.

LUC SUR MER

Conception scénographique, muséographique et graphique et suivi de réalisation de la Maison de la Baleine comprenant un parcours permanent et un bureau d'information touristique

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : ville de Luc-sur-Mer. Numéro national d'identification : Siret : 21140384500012. Ville : Luc-sur-Mer. Code postal : 14530.
Groupement de commande : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Frédérique Zerafa.
Adresse mail du contact : fzerafa@lucsurmer.fr
Numéro de téléphone du contact : 06 73 54 97 90.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Capacité économique et financière : voir RC.
Capacité technique et professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 23 janvier 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : conception scénographique, muséographique et graphique et suivi de réalisation de la Maison de la Baleine comprenant un parcours permanent et un bureau d'information touristique.
Code CPV principal : 92521100-0.
Type de marché : services.
Description succincte du marché : la consultation porte sur un marché de prestations intellectuelles pour la conception scénographique, muséographique et graphique et suivi de réalisation de la Maison de la Baleine comprenant un parcours permanent et un bureau d'information touristique.
Lieu principal d'exécution du marché : Luc-sur-Mer, Parc de la Baleine.
Durée du marché (en mois) : 36.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.

Eaux Sud calvados

Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des programmes de travaux de réseau et branchements AEP 2025-2026

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : Eaux Sud calvados.
Numéro national d'identification :
Siret : 25140376200023.
Ville : Falaise.
Code Postal : 14700.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Émilie Nouhet.
Adresse mail du contact : accueil@eauxsudcalvados.fr
Numéro de téléphone du contact : 09 67 28 11 93.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation:
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : se référer au règlement de consultation.
Capacité économique et financière : se référer au règlement de consultation.
Capacité technique et professionnelle : se référer au règlement de consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 29 janvier 2025 à 16 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des programmes de travaux de réseau et branchements AEP 2025-2026 du syndicat mixte Eaux Sud Calvados.
Code CPV principal : 45232150-8.
Type de marché : services.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : alimentation en eau potable, réseaux divers, maîtrise d'oeuvre.
Lieu principal d'exécution du marché :
Territoire syndical :
Lot 1 : Nord.
Lot 2 : Est.
Lot 3 : Sud.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : oui.
Description du lot :
Lot 1 : Nord.
Code CPV principal : 45232150-8.
Lieu d'exécution du lot : Nord du territoire syndical.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : alimentation en eau potable, réseaux divers, maîtrise d'oeuvre.
Description du lot :
Lot 2 : Est.
Code CPV principal : 45232150-8.
Lieu d'exécution du lot : Est du territoire syndical.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : alimentation en eau potable, réseaux divers, maîtrise d'oeuvre.
Description du lot :
Lot 3 : Sud.
Code CPV principal : 45232150-8.
Lieu d'exécution du lot : Sud du territoire syndical.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : alimentation en eau potable, réseaux divers, maîtrise d'oeuvre.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.

Vie pratique

Malgré la loi, le syndic peut être choisi sans mise en concurrence

Que le nouveau syndic de copropriété ait été choisi après une mise en concurrence ou non, sa désignation n'est pas nulle.
La loi impose une mise en concurrence mais ne prévoit aucune conséquence juri-dique si ce n'est pas fait, a observé la Cour de cassation.
La Cour a jugé que la demande d'un copropriétaire, réclamant l'annulation de toutes les délibérations depuis la désignation de ce nouveau syndic sans concurrence, qu'il estimait donc irrégulière, devait être rejetée.
La loi Alur de mars 2014 imposait au conseil syndical d'organiser une mise en concur-rence tous les trois ans, au moment du renouvellement du contrat du syndic. La loi Elan d'octobre 2019 a cependant réduit cette obligation. La mise en concurrence n'est plus obligatoire que lorsque l'assemblée des copropriétaires est appelée à choisir un nouveau syndic. Elle doit le faire au vu de plusieurs projets de contrats de syndics, à moins que le marché local des syndics ne permette pas cette mise en concurrence. Même si la candidature d'un syndic a été soumise seule au vote, sans même que le conseil syndical ne prétende en avoir sollicité d'autres et sans qu'il ait justifié cette ab-sence de concurrence par une impossibilité quelconque, la désignation n'est pas nulle car la loi ne le prévoit pas, ont conclu les juges.
(Cass. Civ 3, 21.9.2022, G 21-17.295)

Concession, DSP

Commune de **Cabourg**

Choix par la commune de Cabourg du concessionnaire prenant en charge l'exploitation du service public d'eau potable sur le périmètre de l'établissement

CONCESSION - DSP

Autorité délégante : commune de Cabourg. À l'attention de : M. Aymeric Pezeril, place Bruno-Coquatrix, 14390 Cabourg. Courriel : a.pezeril@cabourg.fr
Adresse du profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com/7078744
Nature de l'autorité délégante : commune.
Objet de la délégation : la concession a pour objet le choix par la commune de Cabourg du concessionnaire prenant en charge l'exploitation du service public d'eau potable sur le périmètre de l'établissement.
Intitulé de la délégation de service public : concession du service public d'eau potable sous la forme d'une gestion déléguée.
Type de marché : services.
Classification CPV : objet principal : 65111000-4.
Présentation des lots :
Possibilité de présenter une offre pour : l'ensemble des lots.
Marché unique.
Conditions relatives au marché :
Conditions de participation :
Situation propre des opérateurs économiques : l'opérateur doit justifier être inscrit au Registre du commerce.
Date limite de réception des offres : 21 mars 2025 à 11 h 30.
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur-Le-Duc, 14050 Caen. Téléphone 02 31 70 72 72. Fax 02.31.62.52.17. Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr Site : http://caen.tribunal-administratif.fr/
Date d'envoi du présent avis : 23 décembre 2024.

Vallées de l'Orne & de l'Odon — Communauté de communes

Délégation de service public gestion de deux crèches et de trois relais petite enfance

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon. Numéro national d'identification : Siret : 20006672800094. Ville : Évrecy. Code postal : 14210.
Groupement de commande : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Alison Anne.
Adresse mail du contact : a.anne@vallees-orne-odon.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 31 73 11 98.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : se référer au RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 27 janvier 2025 à 10 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : délégation de service public gestion de deux crèches et de trois relais petite enfance.
Code CPV principal : 85312110-3.
Type de marché : services.
Description succincte du marché : gestion de deux crèches et de trois relais petite enfance.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : délégation de service public.
Lieu principal d'exécution du marché : communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.
Durée du marché (en mois) : 60.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.

Immobilier

L'erreur sur la surface vendue ne justifie pas forcément une indemnisation

Le vendeur d'un bien immobilier a pu mentionner dans son annonce une surface plus importante que la réalité sans pour autant chercher à tromper l'éventuel acheteur et ne lui doit pas forcément des indemnités.
Ce vendeur a pu être optimiste sur le nombre de mètres carrés et cela ne permet pas systématiquement à son acquéreur de lui réclamer par la suite des dommages-intérêts en invoquant un « dol », c'est-à-dire en soutenant être victime d'un vice du consentement résultant de manœuvres malhonnêtes, a précisé la Cour de cassation.
L'acquéreur d'une maison réclamait des indemnités car l'immeuble avait été annoncé à 155 m²alors qu'il n'atteignait que 139 m², soit 10 % de moins. Le vendeur ne pouvait pas l'ignorer, il a donc sciemment tenté de tromper, plaidait le nouveau propriétaire.
Mais la Cour de cassation a écarté ce point de vue. Sans dissimulations particulières, sans manœuvres destinées à tromper, la mention erronée de la surface ne démontre pas une volonté de tromper, d'autant que l'acquéreur avait toute liberté pour visiter et même pour mesurer avant d'acheter, ont conclu les juges.
(Cass. Civ 3, 7.9.2022, D 21-19.292).

Avis administratifs

Commune de SAINT-SAMSON

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision de Plan local d'urbanisme

Suite à l'annonce parue le 19 décembre 2024 dans le Ouest France 14 et Le Liberté, Le Bonhomme Libreconcernant l'enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Samson, il y a lieu de lire :
Les permanences du commissaire enquêteur en mairie seront :
- le lundi 6 janvier 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 18 janvier 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 7 février 2025, de 15 h 00 à 18 h 00.

Le Maire.

Communauté Urbaine CAEN LA MER

Modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme de Hermanville-sur-Mer Modalités de mise à disposition au public

AVIS

Par délibération en date du 14 novembre 2024, le conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Hermanville-sur-Mer.
Le dossier est mis à la disposition du public du lundi 6 janvier (9 h 00) au vendredi 7 février 2025 inclus (16 h 30) inclus :
- au siège de Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30,
- en mairie de Hermanville-sur-Mer, 144, Grande-Rue, 14880 Hermanville-sur-Mer, lundi, mardi : 9 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 30, mercredi : 9 h 00-12 h 00, jeudi : 9 h 00-12 h 00 et 14 h 00-18 h 30, vendredi : 9 h 00-12 h 00 et 14 h 00-16 h 30,
- sur les sites internet de la commune de Hermanville-sur-Mer : http://www.hermanvillesurmer.fr
et de la Communauté Urbaine Caen la mer : concertations en cours | Caen la mer.
Chacun pourra consigner d'éventuelles observations sur les registres ouverts dans les locaux de la Communauté Urbaine et de la mairie de Hermanville-sur-Mer ou par courrier en commune de Hermanville-sur-Mer (adresse ci-dessus).
À l'issue de cette mise à disposition M. le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée n° 1 éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact d marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur jo e donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi q e dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Vie des sociétés

AVIS

Sur la demande de EURL Stéphane Blot Immobilier, 41, rue de Geôle, 14000 Caen, Siren 442 770 244, la garantie qui lui a été accordée par la Société de Caution Mutuelle des Professions Immobilières et Financières "SO.CA.F.", 26, avenue de Suffren, Paris 15e, pour les opérations de gestion immobilière, visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO/SP. 22 431.

GARANTIE

Sur la demande de : SAS QCM Immobilier La Petite Agence, rue de la Mer, 14880 Colleville-Montgomery, Siren : 891 628 554, la garantie qui lui a été accordée par la Société de Caution Mutuelle des Professions Immobilières et Financières «SO.CA.F.», 26, avenue de Suffren, Paris 15e, pour les opérations de : transactions sur immeubles et fonds de commerce, non-détention de fonds visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence VG/SP.32 878.

AVIS

Sur la demande de Sasu Ava Immobilier Caen, AVA Immobiier Caen, 35, rue Écuyère, 14000 Caen, Siren : 830 688 594 la garantie qui lui a été accordée par la Société de Caution Mutuelle des Professions Immobilières et Financières "SO.CA.F.", 26 avenue de Suffren, Paris 15e, pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce, non détention de fonds, visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence VG / SP. 31 337.

AVIS

HO/SP.27 344. Sur la demande de SARL Laurent Marie Immobilier, péricentre 3, 26, avenue de Thiès, 14000 Caen, Siren : 509 286 142, la garantie qui lui a été accordée par la Société de Caution Mutuelle des Professions Immobilières et Financières "SO.CA.F.", 26, avenue de Suffren, Paris 15e, pour les opérations de gestion immobilière, visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de celle insertion sous la référence HO/ SP. 27 344.
Cependant, la SO.CA.F. continue d'accorder sa garantie à l'intéressé(e) pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce non détention de fonds.

GARANTIE FINANCIÈRE

VG / SP. 33 661 sur la demande de : SARL H ET F Gestion, 8, rue de Bretteville, 14000 Caen, Siren : 914 732 888. Succursale(s) : 4, Longue vue des architectes, 14111 Louvigny, la garantie qui lui a été accordée par la Société de Caution Mutuelle des Professions immobilières et Financières "SO.CA.F.", 26, avenue de Suffren, Paris 15e, pour les opérations de : gestion immobilière, syndic de copropriété visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Conformément aux articles 22-1, 44 et 45 du décret du 20 juillet 1972, Galian en qualité de nouveau garant de SARL H ET F Gestion a justifié auprès de la SO.CA.F. reprendre avec tous ses effets l'antériorité de la garantie financière de la SO.CA.F.
En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être produites auprès du nouveau garant : Galian, 89, rue de la Boétie, 75008 Paris.

Vie pratique

Un désenclavement doit être demandé à tous les voisins

Le propriétaire qui s'estime enclavé et souhaite obtenir un droit de passage chez un voisin doit réclamer le passage à tous ceux qui pourraient le lui permettre et non à un seul.
Au lieu de choisir l'un de ses voisins pour lui réclamer, éventuellement en justice, l'établissement d'une servitude, il doit mettre en cause devant le juge tous ceux qui pourraient lui rendre ce service, a jugé la Cour de cassation.
Elle a donc confirmé que la demande visant un seul des voisins était irrecevable et ne pouvait être examinée par un juge.
Dès lors que plusieurs solutions sont possibles, le passage chez différents voisins permettant d'accéder à une voie publique, elles doivent toutes être soumises au juge afin que soit vérifié l'état d'enclave effectif et que soit trouvée la meilleure solution, la moins préjudiciable aux autres propriétaires, selon cet arrêt.
(Cass. Civ 3, 19.10.2022, U 21-18.662).

ouest france

SOCIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 432 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du jeudi 26 décembre 2024 : 448 264

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502